

ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ : HAUSSE DES ÉLÈVES INTÉGRÉS EN CLASSE ORDINAIRE

En 2021, quelque 3700 élèves du canton bénéficient d'un enseignement spécialisé encadré par l'Office du soutien pédagogique et de l'enseignement spécialisé (OSPES). Ces élèves suivent leur scolarité au sein d'une classe spécialisée ou sont intégrés à une classe ordinaire. Ce sont en particulier les élèves intégrés en classe ordinaire qui ont fortement augmenté ces dernières années. L'intégration en classe ordinaire se passe le plus souvent au niveau primaire. Parmi les élèves intégrés, un quart atteint la dernière année de scolarité obligatoire sans année de retard, c'est-à-dire à l'âge de 14-15 ans, et environ 40% présentent une année de retard.

Les institutions et écoles d'enseignement spécialisé du canton accueillent des élèves ayant un besoin éducatif particulier découlant d'un trouble ou d'une déficience. En 2021, quelque 3700 élèves du canton âgés de 4 à 20 ans bénéficient d'un enseignement spécialisé¹ encadré par l'OSPES (dénommés élèves de l'enseignement spécialisé ci-après). Ces élèves fréquentent une classe de l'enseignement spécialisé ou sont intégrés dans une classe ordinaire. Hormis l'enseignement spécialisé, d'autres mesures de pédagogie spécialisée existent en milieu scolaire pour les élèves présentant des difficultés, comme des appuis pédagogiques, un programme personnalisé, des prestations de psychologues, logopédistes, etc. Les élèves au bénéfice de ces mesures n'entrent pas dans le périmètre de cet article.

ÉLÈVES DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ EN AUGMENTATION

Depuis le début du relevé en 1976, le nombre d'élèves de l'enseignement spécialisé a plus que doublé, alors que les effectifs de la scolarité obligatoire ont augmenté de

30% pour atteindre 94000 élèves en 2021. Cette hausse peut s'expliquer par divers facteurs: des besoins éducatifs particuliers en augmentation, une meilleure détection des troubles, une volonté accrue de prise en charge, etc.

La hausse du nombre d'élèves de l'enseignement spécialisé est particulièrement marquée depuis 2019 et atteint +19% en 3 ans [F1]. Cette augmentation touche en premier lieu les élèves intégrés en classe ordinaire, alors que le nombre d'élèves en classe spécialisée est resté identique. Cette hausse des élèves intégrés s'inscrit dans le contexte de l'école inclusive qui promeut une prise en charge en classe ordinaire des élèves aux besoins particuliers. En outre, l'entrée en vigueur en 2019 de la nouvelle loi sur la pédagogie spécialisée a redéfini l'offre en matière de pédagogie spécialisée, ce qui a une influence sur les effectifs des élèves intégrés. En 2021, près de 1500 élèves de l'enseignement spécialisé fréquentent ainsi une classe ordinaire et 2200 une classe spécialisée. Fait très stable dans le temps, les garçons représentent deux tiers des élèves de l'enseignement spécialisé.

1-3 Enseignement spécialisé: hausse des élèves intégrés en classe ordinaire
www.vd.ch/stat-ens_spec

4 La pandémie de Covid-19 dope le télétravail

© Statistique Vaud
Rue de la Paix 6 - 1014 Lausanne
T +41 21 316 29 99
info.stat@vd.ch

Abonnement: CHF 49.–

Responsable de publication: Carole Martin

Responsable d'édition: Léna Pasche

Rédaction: Cécile Hediger (CH),
Audrey Mouton (AM), Amélie de Flaugergues (ADF)

Mise en page: Statistique Vaud

Imprimé en Suisse



STATISTIQUE VAUD

Département des finances
et de l'agriculture (DFA)

DES TROUBLES ET DÉFICIENCES VARIÉS

Les types de troubles et de déficiences pris en charge sont variés (voir définitions). En 2021, trois élèves sur cinq de l'enseignement spécialisé souffrent de déficiences psychiques et du langage, un quart de déficiences mentales, 6% d'un handicap auditif ou visuel et 6% de déficiences neuro-physiologiques. A noter que les situations sont souvent complexes et que la frontière entre les différentes catégories de handicaps est perméable; près de la moitié des élèves ont notamment un second handicap associé au handicap principal.

La surreprésentation des garçons se retrouve pour tous les types de handicaps, à l'exception des troubles auditifs et visuels pour lesquels la proportion de filles et de garçons est presque égale. La part de garçons est la plus élevée pour les troubles du comportement (87% de garçons) et de la personnalité (80%).

HANDICAPS AUDITIFS ET ÉLÈVES DU PRIMAIRE SONT LES PLUS CONCERNÉS

Les différents types de handicaps nécessitent des prises en charge de nature différente: si les élèves souffrant d'un handicap auditif sont en grande majorité intégrés à une classe ordinaire (94% d'entre eux en 2021), ceux souffrant de polyhandicap grave ne sont que 3% à l'être [F2].

L'intégration en classe ordinaire dépend aussi de l'âge et du niveau scolaire: les jeunes élèves sont plus souvent intégrés que les plus âgés. Ainsi, près de la moitié des élèves de l'enseignement spécialisé à l'âge du primaire sont en classe ordinaire,

alors que cette proportion tombe à un tiers à l'âge du secondaire I et à un cinquième à l'âge du secondaire II. Entre 4 et 7 ans, le nombre d'élèves intégrés en classe ordinaire dépasse même le nombre d'élèves en classe spécialisée [F3]. Presque la totalité des élèves intégrés en classe ordinaire bénéficient d'un accompagnement par des enseignant-e-s spécialisé-e-s dans le cadre du soutien pédagogique spécialisé, le plus souvent entre 3 et 4 périodes par semaine.

ÉLÈVES INTÉGRÉS EN CLASSE ORDINAIRE: OÙ SONT-ILS EN ÂGE DE FIN DE SCOLARITÉ OBLIGATOIRE?

A l'âge de 14-15 ans (révolus au 31 juillet), les élèves se trouvent habituellement en dernière année de scolarité obligatoire. Il est intéressant de se pencher sur la situation des élèves intégrés à une classe ordinaire à un moment donné de leur parcours et d'étudier où ces élèves se trouvent à cet âge-là. En 2021, parmi les élèves de 14-15 ans qui ont connu une ou plusieurs années d'intégration en classe ordinaire, un quart se trouve en 11^e année, c'est-à-dire la dernière année de l'école obligatoire [F4]. La majorité (42%) a une année de retard et se trouve en 10^e année. Un quart se trouve en classe spécialisée, sans année de programme définie, et les élèves restants se partagent entre la 8^e et la 9^e année.

Au sein des élèves se trouvant à 14-15 ans en classe ordinaire, la moitié d'entre eux est encore au bénéfice de mesures d'enseignement spécialisé (élèves intégrés). En ce qui concerne les élèves qui sont au degré secondaire I (de la 9^e à la 11^e année), 86% sont en voie générale et 14% en voie pré-gymnasiale.

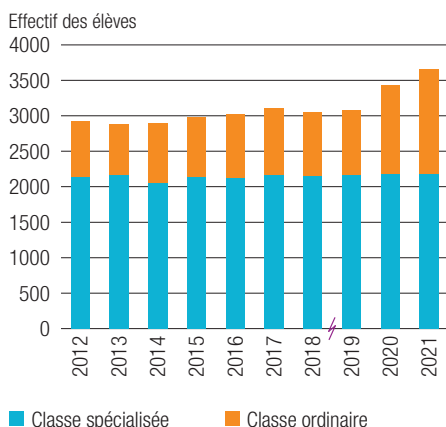
DIFFÉRENCES SELON L'ANNÉE D'INTÉGRATION

La situation de l'élève à 14-15 ans varie selon que ses besoins d'enseignement spécialisé aient été précoces ou non. Pour les élèves déjà intégrés en classe ordinaire durant le 1^{er} cycle primaire (1-4P), la part d'entre eux en 10^e ou 11^e année à 14-15 ans est de 57% [F5]. Cette part augmente à 70% pour les élèves intégrés au 2^e cycle primaire (5-8P) et à 81% pour les élèves intégrés au secondaire I (en 9^e ou 10^e année). Corollaire de ceci, la proportion d'élèves se trouvant en classe spécialisée à 14-15 ans diminue selon l'année d'intégration en classe ordinaire: si seulement 12% des élèves intégrés en 9^e ou 10^e année se trouvent en classe spécialisée à 14-15 ans, c'est le cas de 38% d'entre eux s'ils étaient déjà intégrés en classe ordinaire au premier cycle primaire.

QUEL PARCOURS POUR LES JEUNES ÉLÈVES INTÉGRÉS?

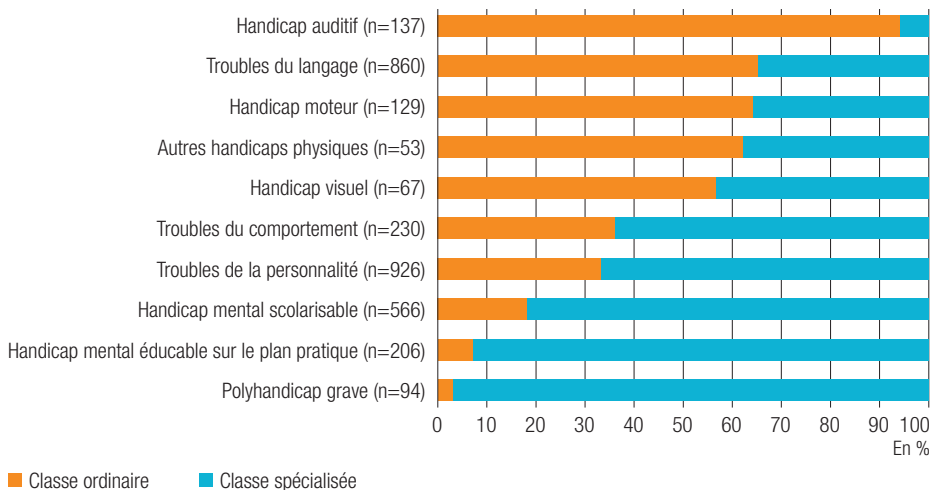
Les données disponibles permettent de suivre – dès l'âge d'entrée à l'école jusqu'à l'âge de 14-15 ans – la cohorte de jeunes enfants de l'enseignement spécialisé intégrés en classe ordinaire en 2012. Ces enfants étaient âgés de 5-6 ans à la rentrée 2012 et atteignent l'âge de 14-15 ans à la rentrée 2021, soit l'âge habituel de la dernière année de scolarité obligatoire. En 2021, près de la moitié (48%) se trouve en classe spécialisée

[F1] ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ¹, VAUD



¹ Entrée en vigueur en 2019 de la nouvelle loi sur la pédagogie spécialisée.

[F2] PART DES ÉLÈVES INTÉGRÉS EN CLASSE ORDINAIRE PAR HANDICAP PRINCIPAL, VAUD, 2021



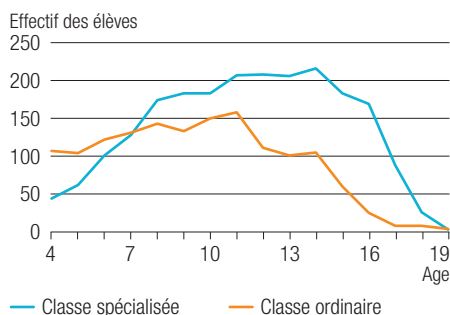
et 42 % sont intégrés en classe ordinaire avec des mesures d'enseignement spécialisé. Les 10 % restants ont quitté l'enseignement spécialisé et sont en classe ordinaire. Ainsi, neuf élèves sur dix restent dans le circuit de l'enseignement spécialisé et seule une minorité en sort.

Au cours de leurs onze années de scolarité obligatoire, ces élèves auront bénéficié de mesures d'enseignement spécialisé durant 7,1 ans en moyenne, dont 3,6 ans en étant intégrés à une classe ordinaire. Ces durées moyennes seront un peu plus élevées lorsque l'ensemble de la cohorte aura terminé sa scolarité obligatoire (seule une minorité était en 11^e année en 2021).

AU SECONDAIRE II: UNE MAJORITÉ EN FORMATION PROFESSIONNELLE

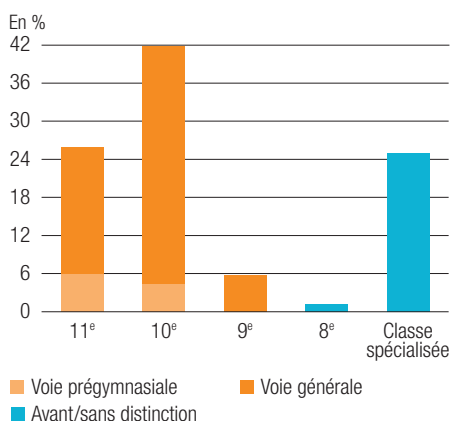
Après leur scolarité obligatoire, une partie des élèves de l'enseignement spécialisé entameront des études gymnasiales ou une formation professionnelle. A la rentrée

[F3] ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ SELON L'ÂGE¹, VAUD, 2021



¹ Age révolu au 31 juillet 2021.

[F4] ANNÉE DE PROGRAMME À 14-15 ANS¹, VAUD, 2021



¹ Elèves de l'enseignement spécialisé intégrés en classe ordinaire au moins une année au cours de leur scolarité obligatoire.

Quatre grandes catégories de handicaps pris en charge¹:

Déficiences psychiques et du langage

- **troubles du langage (26 % des élèves):** dysfonctionnements de la parole, troubles graves de dyslexie, absence de langage, etc.;
- **troubles de la personnalité (28 %):** manifestation d'un désordre au niveau de l'identification, par exemple psychose et autisme;
- **troubles du comportement (7 %):** expression d'un rapport altéré à la norme qui se manifeste par un comportement passif, pro-actif ou de transgression des règles.

Déficiences mentales

- **handicap mental scolarisable (17 %):** handicap permettant d'accéder à des apprentissages scolaires simples et d'acquiescer une relative autonomie de vie au quotidien;
- **handicap mental éducatif sur le plan pratique (6 %):** handicap ne permettant pas d'accéder à des apprentissages scolaires;
- **polyhandicap (3 %):** handicap grave à expressions multiples avec forte restriction de l'autonomie, déficience mentale et infirmité motrice.

Déficiences sensorielles

- **handicap auditif (4 %):** sourds et malentendants;
- **handicap visuel (2 %):** aveugles et malvoyants.

Déficiences neurophysiologiques et physiques

- **handicap moteur cérébral (4 %):** atteinte des zones cérébrales liées à la motricité provoquant des troubles neurologiques, souvent accompagnés de difficultés de communication;
- **autres handicaps physiques (2 %):** myopathie, cas où l'épilepsie est dominante, etc.

Les 2 % restants concernent les élèves scolarisés mais suivis par le SEI (service éducatif itinérant), qui, en principe, ne prend en charge que des enfants en âge préscolaire.

¹ En 2021. Sans les élèves des classes officielles de l'enseignement spécialisé (COES).

2021, parmi les élèves qui ont été intégrés dans une classe ordinaire au cours de leur scolarité obligatoire² et qui atteignent l'âge «habituel» du secondaire II, c'est-à-dire 15-16 ans, 16 % entrent au niveau secondaire II. Le gymnase et la formation professionnelle sont choisis dans une proportion égale par ces élèves. Une plus grande partie débutera le secondaire II un ou deux ans plus tard. Les élèves débutant avec une ou plusieurs années de retard se dirigent davantage vers la formation professionnelle que vers le gymnase. | CH

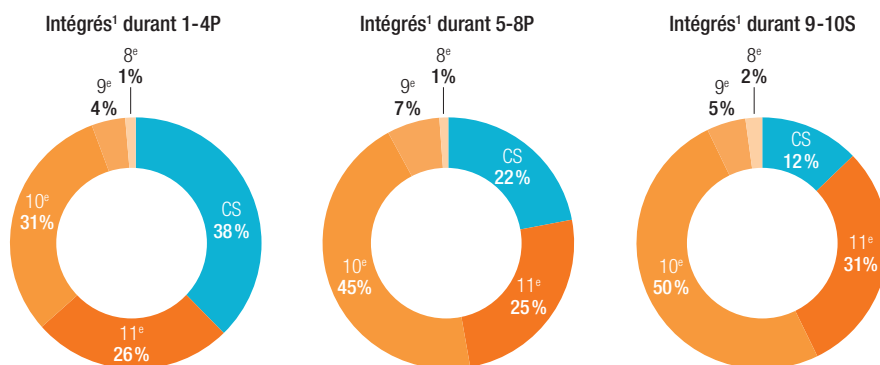
¹ Elèves ayant débuté l'école obligatoire. Y compris les élèves des classes officielles d'enseignement spécialisé (COES).

² Intégrés au moins une année de la 2^e à la 11^e, données de 1^e P non couvertes car remontant au-delà de 2011.

Source des données: DEF, Recensement des élèves de l'enseignement spécialisé, de l'enseignement obligatoire et postobligatoire.



[F5] ANNÉE DE PROGRAMME DES ÉLÈVES À 14-15 ANS, SELON L'ANNÉE D'INTÉGRATION, VAUD, 2021



¹ Au moins une année. CS=Classe spécialisée, sans année de programme.

LA PANDÉMIE DE COVID-19 DOPE LE TÉLÉTRAVAIL

En 2020, la pandémie de Covid-19 a drastiquement modifié les modes de travail de la population vaudoise. Ainsi, 35% des personnes actives du canton ont travaillé depuis leur domicile, alors qu'elles n'étaient qu'un quart l'année précédente. Ce changement est marqué dans les postes à responsabilité ou hautement qualifiés - qui se prêtent mieux à cette pratique - et chez les femmes. La hausse du télétravail est particulièrement importante chez les couples sans enfant et chez les parents de jeunes enfants.

Depuis 2013¹, le télétravail à domicile (voir définition) a pris de l'importance année après année, jusqu'à concerner un quart de la population active occupée en 2019, en Suisse comme dans le canton de Vaud [F1].

La pandémie de Covid-19 a drastiquement changé les modes de vie et de travail. Les pratiques et outils développés ont permis l'essor du télétravail, bien au-delà des restrictions et des mesures sanitaires. Ainsi, en 2020 et hors de toutes contraintes liées à la pandémie², 35% de la population active vaudoise déclare travailler occasionnellement ou régulièrement depuis son domicile.

En 2021, les données provisoires³ laissent penser à un renforcement du recours au télétravail dans le canton (42% de la

population active). Les prochaines années permettront de vérifier si cette nouvelle organisation du travail s'inscrit sur le long terme.

CERTAINES PROFESSIONS PROPICES AU TÉLÉTRAVAIL

La hausse du télétravail entre 2019 et 2020 est visible dans l'ensemble des professions. Et si celles de type administratif bénéficient d'une très forte augmentation (+164%), le télétravail est présent, en 2020, principalement dans les postes de direction (74%) et les professions intellectuelles et scientifiques (66%) dont les tâches et les compétences sont compatibles avec le travail à distance. A l'inverse, les professions qui nécessitent une présence physique (p.ex. construction) et une interaction avec des clients (p.ex. restauration) sont les moins propices au télétravail.

LE TÉLÉTRAVAIL PRISÉ EN MILIEU DE CARRIÈRE

Presque la moitié des personnes âgées de 40 à 54 ans en 2020 effectuent du télétravail (47%) [F2]. Les 15-24 ans (29%, hors apprenti-e-s) et les personnes en fin de carrière (35% des 55-64 ans) ont moins souvent recours au télétravail. Chez les plus jeunes, l'accès limité aux postes à responsabilité ainsi que des formations peu élevées (ou en cours) sont autant d'explications possibles. Le télétravail semble ainsi particulièrement toucher les personnes en milieu de carrière professionnelle.

Si tous les types de ménages sont concernés par la hausse du télétravail entre 2019 et 2020 [F3], elle est plus importante chez les couples sans enfant (+13 points de pourcentage) et chez les parents de jeunes enfants (+11 points de pourcentage). Cette pratique est moins répandue chez les parents d'enfants de plus de 15 ans (26% en 2020) que dans les autres types de ménages. Il est possible que ce résultat traduise un effet d'âge, puisque ces ménages concernent des adultes d'âge plus avancé que les couples avec de jeunes enfants.

Définition

Le terme de télétravail renvoie aux développements de l'organisation du travail consistant à flexibiliser le lieu où le travail est effectué, en exploitant les possibilités offertes par Internet et les réseaux fixes et mobiles à haut débit.

Il se distingue du travail à domicile lorsque qu'Internet est utilisé pour communiquer avec l'employeur ou le mandant. Seul le télétravail effectué à domicile est recensé, en conséquence de quoi le télétravail « mobile », c'est-à-dire les activités professionnelles effectuées lors de déplacements ou dans un lieu changeant avec utilisation d'Internet, n'est pas comptabilisé. Il peut être occasionnel ou régulier.

PROGRESSION NOTABLE CHEZ LES FEMMES

La progression du télétravail est particulièrement marquée chez les femmes (+13% contre +8% pour les hommes entre 2019-2020), gommant ainsi la surreprésentation de cette pratique chez les hommes au cours de la décennie précédente [F1]. S'ils sont en effet majoritaires dans les postes de direction, où le télétravail était déjà répandu, la forte présence des femmes dans les professions administratives, où le travail à distance s'est particulièrement développé en 2020, peut expliquer ce rattrapage. | AM, ADF

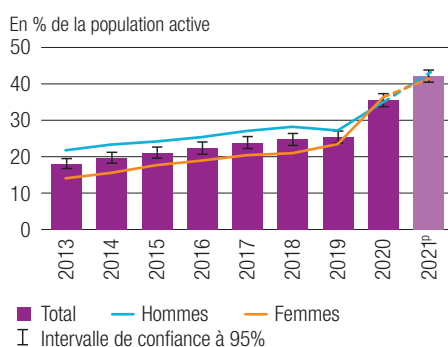
¹ L'enquête suisse sur la population active (ESPA) recense le télétravail de manière régulière uniquement depuis 2013.

² Malgré cette précision lors de l'enquête, il est possible que certaines personnes aient indiqué leur pratique de télétravail en lien avec les mesures de protection contre la pandémie de Covid-19.

³ En 2021, l'enquête ESPA a changé son mode de relevé (multimode) et modifié la question sur le télétravail. Les données présentées ici sont provisoires et les résultats définitifs ne devraient être publiés qu'en 2023.

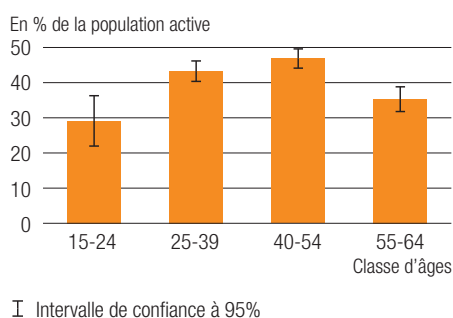
Source des données : OFS, Enquête suisse sur la population active (ESPA).

[F1] TÉLÉTRAVAIL À DOMICILE, VAUD



^p Données provisoires.

[F2] TÉLÉTRAVAIL À DOMICILE, SELON L'ÂGE, VAUD, 2020



[F3] TÉLÉTRAVAIL À DOMICILE SELON LE TYPE DE MÉNAGE, VAUD

